

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE - COMMUNE DE MORILLON (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21740190000014

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE TANINGES

M. 14

Budget primitif
voté par nature

BUDGET : COMMUNE DE MORILLON (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	19
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	21
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	22

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	23
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	27
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	28
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	29
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	30
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	31
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	32
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	33
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	36
D2 - Arrêté et signatures	37

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 74219	COMMUNE DE MORILLON COMMUNE DE MORILLON	BP 2022
----------------------------	--	--------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	691
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	2 069
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
Communauté de communes des montagnes du Giffre	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
1 974 727,00	2 224 296,00	715,48	895,39

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	3 933,57	3 919,00
2	Produit des impositions directes/population	2 117,22	2 117,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	4 475,75	4 373,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	5 273,78	1 280,00
5	Encours de dette/population	3 624,07	4 236,00
6	DGF/population	617,95	579,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	26,49 %	26,59 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	97,13 %	138,06 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	117,83 %	41,88 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	80,97 %	155,43 %

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	4 931 948,15	3 092 743,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 839 205,15
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		4 931 948,15	4 931 948,15

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	2 954 878,15	4 306 357,75
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	884 725,69	267 950,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 734 703,91	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		4 574 307,75	4 574 307,75

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	9 506 255,90	9 506 255,90
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	1 116 100,00	1 116 100,00	1 116 100,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	720 000,00	720 000,00	720 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	287 000,00	287 000,00	287 000,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	528 500,00	528 500,00	528 500,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		0,00	0,00	2 651 600,00	2 651 600,00	2 651 600,00
66	Charges financières	0,00	0,00	46 000,00	46 000,00	46 000,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	500,00	500,00	500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		0,00	0,00	2 718 100,00	2 718 100,00	2 718 100,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00	0,00	2 213 848,15	2 213 848,15	2 213 848,15
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00	2 213 848,15	2 213 848,15	2 213 848,15
TOTAL		0,00	0,00	4 931 948,15	4 931 948,15	4 931 948,15

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 931 948,15
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	71 000,00	71 000,00	71 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	251 443,00	251 443,00	251 443,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	1 826 700,00	1 826 700,00	1 826 700,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	563 600,00	563 600,00	563 600,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	380 000,00	380 000,00	380 000,00
Total des recettes de gestion courante		0,00	0,00	3 092 743,00	3 092 743,00	3 092 743,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		0,00	0,00	3 092 743,00	3 092 743,00	3 092 743,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	3 092 743,00	3 092 743,00	3 092 743,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 839 205,15
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 931 948,15
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	2 213 848,15
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.
- (6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

BUDGET PRINCIPAL		BUDGET ANNEXE	
CLASSE	LIBELLE	CLASSE	LIBELLE
1000	Charges de personnel	1000	Charges de personnel
1001	Salaires et traitements	1001	Salaires et traitements
1002	Indemnités	1002	Indemnités
1003	Autres rémunérations	1003	Autres rémunérations
1004	Charges sociales	1004	Charges sociales
1005	Autres charges	1005	Autres charges
1006	Charges de retraite	1006	Charges de retraite
1007	Charges de congés payés	1007	Charges de congés payés
1008	Charges de formation	1008	Charges de formation
1009	Charges de sécurité	1009	Charges de sécurité
1010	Charges de santé	1010	Charges de santé
1011	Charges de logement	1011	Charges de logement
1012	Charges de transport	1012	Charges de transport
1013	Charges de restauration	1013	Charges de restauration
1014	Charges de culture	1014	Charges de culture
1015	Charges de sport	1015	Charges de sport
1016	Charges de loisirs	1016	Charges de loisirs
1017	Charges de tourisme	1017	Charges de tourisme
1018	Charges de communication	1018	Charges de communication
1019	Charges de publicité	1019	Charges de publicité
1020	Charges de relations publiques	1020	Charges de relations publiques
1021	Charges de conseil	1021	Charges de conseil
1022	Charges de formation	1022	Charges de formation
1023	Charges de sécurité	1023	Charges de sécurité
1024	Charges de santé	1024	Charges de santé
1025	Charges de logement	1025	Charges de logement
1026	Charges de transport	1026	Charges de transport
1027	Charges de restauration	1027	Charges de restauration
1028	Charges de culture	1028	Charges de culture
1029	Charges de sport	1029	Charges de sport
1030	Charges de loisirs	1030	Charges de loisirs
1031	Charges de tourisme	1031	Charges de tourisme
1032	Charges de communication	1032	Charges de communication
1033	Charges de publicité	1033	Charges de publicité
1034	Charges de relations publiques	1034	Charges de relations publiques
1035	Charges de conseil	1035	Charges de conseil
1036	Charges de formation	1036	Charges de formation
1037	Charges de sécurité	1037	Charges de sécurité
1038	Charges de santé	1038	Charges de santé
1039	Charges de logement	1039	Charges de logement
1040	Charges de transport	1040	Charges de transport
1041	Charges de restauration	1041	Charges de restauration
1042	Charges de culture	1042	Charges de culture
1043	Charges de sport	1043	Charges de sport
1044	Charges de loisirs	1044	Charges de loisirs
1045	Charges de tourisme	1045	Charges de tourisme
1046	Charges de communication	1046	Charges de communication
1047	Charges de publicité	1047	Charges de publicité
1048	Charges de relations publiques	1048	Charges de relations publiques
1049	Charges de conseil	1049	Charges de conseil
1050	Charges de formation	1050	Charges de formation
1051	Charges de sécurité	1051	Charges de sécurité
1052	Charges de santé	1052	Charges de santé
1053	Charges de logement	1053	Charges de logement
1054	Charges de transport	1054	Charges de transport
1055	Charges de restauration	1055	Charges de restauration
1056	Charges de culture	1056	Charges de culture
1057	Charges de sport	1057	Charges de sport
1058	Charges de loisirs	1058	Charges de loisirs
1059	Charges de tourisme	1059	Charges de tourisme
1060	Charges de communication	1060	Charges de communication
1061	Charges de publicité	1061	Charges de publicité
1062	Charges de relations publiques	1062	Charges de relations publiques
1063	Charges de conseil	1063	Charges de conseil
1064	Charges de formation	1064	Charges de formation
1065	Charges de sécurité	1065	Charges de sécurité
1066	Charges de santé	1066	Charges de santé
1067	Charges de logement	1067	Charges de logement
1068	Charges de transport	1068	Charges de transport
1069	Charges de restauration	1069	Charges de restauration
1070	Charges de culture	1070	Charges de culture
1071	Charges de sport	1071	Charges de sport
1072	Charges de loisirs	1072	Charges de loisirs
1073	Charges de tourisme	1073	Charges de tourisme
1074	Charges de communication	1074	Charges de communication
1075	Charges de publicité	1075	Charges de publicité
1076	Charges de relations publiques	1076	Charges de relations publiques
1077	Charges de conseil	1077	Charges de conseil
1078	Charges de formation	1078	Charges de formation
1079	Charges de sécurité	1079	Charges de sécurité
1080	Charges de santé	1080	Charges de santé
1081	Charges de logement	1081	Charges de logement
1082	Charges de transport	1082	Charges de transport
1083	Charges de restauration	1083	Charges de restauration
1084	Charges de culture	1084	Charges de culture
1085	Charges de sport	1085	Charges de sport
1086	Charges de loisirs	1086	Charges de loisirs
1087	Charges de tourisme	1087	Charges de tourisme
1088	Charges de communication	1088	Charges de communication
1089	Charges de publicité	1089	Charges de publicité
1090	Charges de relations publiques	1090	Charges de relations publiques
1091	Charges de conseil	1091	Charges de conseil
1092	Charges de formation	1092	Charges de formation
1093	Charges de sécurité	1093	Charges de sécurité
1094	Charges de santé	1094	Charges de santé
1095	Charges de logement	1095	Charges de logement
1096	Charges de transport	1096	Charges de transport
1097	Charges de restauration	1097	Charges de restauration
1098	Charges de culture	1098	Charges de culture
1099	Charges de sport	1099	Charges de sport
1100	Charges de loisirs	1100	Charges de loisirs
1101	Charges de tourisme	1101	Charges de tourisme
1102	Charges de communication	1102	Charges de communication
1103	Charges de publicité	1103	Charges de publicité
1104	Charges de relations publiques	1104	Charges de relations publiques
1105	Charges de conseil	1105	Charges de conseil
1106	Charges de formation	1106	Charges de formation
1107	Charges de sécurité	1107	Charges de sécurité
1108	Charges de santé	1108	Charges de santé
1109	Charges de logement	1109	Charges de logement
1110	Charges de transport	1110	Charges de transport
1111	Charges de restauration	1111	Charges de restauration
1112	Charges de culture	1112	Charges de culture
1113	Charges de sport	1113	Charges de sport
1114	Charges de loisirs	1114	Charges de loisirs
1115	Charges de tourisme	1115	Charges de tourisme
1116	Charges de communication	1116	Charges de communication
1117	Charges de publicité	1117	Charges de publicité
1118	Charges de relations publiques	1118	Charges de relations publiques
1119	Charges de conseil	1119	Charges de conseil
1120	Charges de formation	1120	Charges de formation
1121	Charges de sécurité	1121	Charges de sécurité
1122	Charges de santé	1122	Charges de santé
1123	Charges de logement	1123	Charges de logement
1124	Charges de transport	1124	Charges de transport
1125	Charges de restauration	1125	Charges de restauration
1126	Charges de culture	1126	Charges de culture
1127	Charges de sport	1127	Charges de sport
1128	Charges de loisirs	1128	Charges de loisirs
1129	Charges de tourisme	1129	Charges de tourisme
1130	Charges de communication	1130	Charges de communication
1131	Charges de publicité	1131	Charges de publicité
1132	Charges de relations publiques	1132	Charges de relations publiques
1133	Charges de conseil	1133	Charges de conseil
1134	Charges de formation	1134	Charges de formation
1135	Charges de sécurité	1135	Charges de sécurité
1136	Charges de santé	1136	Charges de santé
1137	Charges de logement	1137	Charges de logement
1138	Charges de transport	1138	Charges de transport
1139	Charges de restauration	1139	Charges de restauration
1140	Charges de culture	1140	Charges de culture
1141	Charges de sport	1141	Charges de sport
1142	Charges de loisirs	1142	Charges de loisirs
1143	Charges de tourisme	1143	Charges de tourisme
1144	Charges de communication	1144	Charges de communication
1145	Charges de publicité	1145	Charges de publicité
1146	Charges de relations publiques	1146	Charges de relations publiques
1147	Charges de conseil	1147	Charges de conseil
1148	Charges de formation	1148	Charges de formation
1149	Charges de sécurité	1149	Charges de sécurité
1150	Charges de santé	1150	Charges de santé
1151	Charges de logement	1151	Charges de logement
1152	Charges de transport	1152	Charges de transport
1153	Charges de restauration	1153	Charges de restauration
1154	Charges de culture	1154	Charges de culture
1155	Charges de sport	1155	Charges de sport
1156	Charges de loisirs	1156	Charges de loisirs
1157	Charges de tourisme	1157	Charges de tourisme
1158	Charges de communication	1158	Charges de communication
1159	Charges de publicité	1159	Charges de publicité
1160	Charges de relations publiques	1160	Charges de relations publiques
1161	Charges de conseil	1161	Charges de conseil
1162	Charges de formation	1162	Charges de formation
1163	Charges de sécurité	1163	Charges de sécurité
1164	Charges de santé	1164	Charges de santé
1165	Charges de logement	1165	Charges de logement
1166	Charges de transport	1166	Charges de transport
1167	Charges de restauration	1167	Charges de restauration
1168	Charges de culture	1168	Charges de culture
1169	Charges de sport	1169	Charges de sport
1170	Charges de loisirs	1170	Charges de loisirs
1171	Charges de tourisme	1171	Charges de tourisme
1172	Charges de communication	1172	Charges de communication
1173	Charges de publicité	1173	Charges de publicité
1174	Charges de relations publiques	1174	Charges de relations publiques
1175	Charges de conseil	1175	Charges de conseil
1176	Charges de formation	1176	Charges de formation
1177	Charges de sécurité	1177	Charges de sécurité
1178	Charges de santé	1178	Charges de santé
1179	Charges de logement	1179	Charges de logement
1180	Charges de transport	1180	Charges de transport
1181	Charges de restauration	1181	Charges de restauration
1182	Charges de culture	1182	Charges de culture
1183	Charges de sport	1183	Charges de sport
1184	Charges de loisirs	1184	Charges de loisirs
1185	Charges de tourisme	1185	Charges de tourisme
1186	Charges de communication	1186	Charges de communication
1187	Charges de publicité	1187	Charges de publicité
1188	Charges de relations publiques	1188	Charges de relations publiques
1189	Charges de conseil	1189	Charges de conseil
1190	Charges de formation	1190	Charges de formation
1191	Charges de sécurité	1191	Charges de sécurité
1192	Charges de santé	1192	Charges de santé
1193	Charges de logement	1193	Charges de logement
1194	Charges de transport	1194	Charges de transport
1195	Charges de restauration	1195	Charges de restauration
1196	Charges de culture	1196	Charges de culture
1197	Charges de sport	1197	Charges de sport
1198	Charges de loisirs	1198	Charges de loisirs
1199	Charges de tourisme	1199	Charges de tourisme
1200	Charges de communication	1200	Charges de communication

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	63 915,00	39 700,00	39 700,00	103 615,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	639 777,98	618 382,00	618 382,00	1 258 159,98
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	181 032,71	1 832 676,15	1 832 676,15	2 013 708,86
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	884 725,69	2 490 758,15	2 490 758,15	3 375 483,84
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	286 000,00	286 000,00	286 000,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	178 120,00	178 120,00	178 120,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	464 120,00	464 120,00	464 120,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	884 725,69	2 954 878,15	2 954 878,15	3 839 603,84
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	884 725,69	2 954 878,15	2 954 878,15	3 839 603,84

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	734 703,91
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 574 307,75
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	267 950,00	485 064,00	485 064,00	753 014,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	267 950,00	485 064,00	485 064,00	753 014,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	255 966,00	255 966,00	255 966,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	1 351 479,60	1 351 479,60	1 351 479,60
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	1 607 445,60	1 607 445,60	1 607 445,60
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	267 950,00	2 092 509,60	2 092 509,60	2 360 459,60
021	Virement de la sect* de fonctionnement (4)	0,00		2 213 848,15	2 213 848,15	2 213 848,15
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	0,00		2 213 848,15	2 213 848,15	2 213 848,15

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	TOTAL	0,00	267 950,00	4 306 357,75	4 306 357,75	4 574 307,75

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 574 307,75
---	--------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	2 213 848,15
--	--------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 116 100,00		1 116 100,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	720 000,00		720 000,00
014	Atténuations de produits	287 000,00		287 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	528 500,00		528 500,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	46 000,00	0,00	46 000,00
67	Charges exceptionnelles	500,00	0,00	500,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	20 000,00		20 000,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		2 213 848,15	2 213 848,15
Dépenses de fonctionnement – Total		2 718 100,00	2 213 848,15	4 931 948,15

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 931 948,15
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	286 000,00	0,00	286 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	103 615,00	0,00	103 615,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	1 258 159,98	0,00	1 258 159,98
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	2 013 708,86	0,00	2 013 708,86
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	178 120,00	0,00	178 120,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		3 839 603,84	0,00	3 839 603,84

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	734 703,91
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 574 307,75
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	71 000,00		71 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	251 443,00		251 443,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	1 826 700,00		1 826 700,00
74	Dotations et participations	563 600,00		563 600,00
75	Autres produits de gestion courante	380 000,00	0,00	380 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		3 092 743,00	0,00	3 092 743,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 839 205,15
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 931 948,15
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	255 966,00	0,00	255 966,00
13	Subventions d'investissement	753 014,00	0,00	753 014,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		2 213 848,15	2 213 848,15
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		1 008 980,00	2 213 848,15	3 222 828,15

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	1 351 479,60
-----------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 574 307,75
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	0,00	1 116 100,00	1 116 100,00
60611	Eau et assainissement	0,00	20 000,00	20 000,00
60612	Energie - Electricité	0,00	125 000,00	125 000,00
60621	Combustibles	0,00	40 000,00	40 000,00
60622	Carburants	0,00	10 000,00	10 000,00
60623	Alimentation	0,00	1 500,00	1 500,00
60624	Produits de traitement	0,00	500,00	500,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	35 000,00	35 000,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	3 000,00	3 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	12 000,00	12 000,00
60633	Fournitures de voirie	0,00	20 000,00	20 000,00
60636	Vêtements de travail	0,00	1 000,00	1 000,00
6064	Fournitures administratives	0,00	5 000,00	5 000,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	2 000,00	2 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	3 600,00	3 600,00
6122	Crédit-bail mobilier	0,00	15 000,00	15 000,00
6132	Locations immobilières	0,00	35 000,00	35 000,00
6135	Locations mobilières	0,00	25 000,00	25 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	5 000,00	5 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	15 000,00	15 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	10 000,00	10 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	140 000,00	140 000,00
61524	Entretien bois et forêts	0,00	10 000,00	10 000,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	15 000,00	15 000,00
6156	Maintenance	0,00	55 000,00	55 000,00
6161	Multirisques	0,00	25 000,00	25 000,00
6168	Autres primes d'assurance	0,00	2 000,00	2 000,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	1 000,00	1 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	1 000,00	1 000,00
6226	Honoraires	0,00	125 000,00	125 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	6 500,00	6 500,00
6231	Annonces et insertions	0,00	1 000,00	1 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	10 000,00	10 000,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	5 000,00	5 000,00
6237	Publications	0,00	1 000,00	1 000,00
6238	Divers	0,00	1 000,00	1 000,00
6248	Divers	0,00	200 000,00	200 000,00
6256	Missions	0,00	1 000,00	1 000,00
6257	Réceptions	0,00	10 000,00	10 000,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	6 000,00	6 000,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	12 000,00	12 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	8 000,00	8 000,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	0,00	1 500,00	1 500,00
6284	Redevances pour services rendus	0,00	1 500,00	1 500,00
62871	Remb. frais à la collectivité de rattach	0,00	4 000,00	4 000,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	0,00	25 000,00	25 000,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	44 000,00	44 000,00
63512	Taxes foncières	0,00	21 000,00	21 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	720 000,00	720 000,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	20 000,00	20 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	10 000,00	10 000,00
6411	Personnel titulaire	0,00	290 000,00	290 000,00
6413	Personnel non titulaire	0,00	182 000,00	182 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	100 000,00	100 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	88 000,00	88 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	3 500,00	3 500,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	15 000,00	15 000,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	7 000,00	7 000,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	0,00	3 000,00	3 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	1 500,00	1 500,00
014	Atténuations de produits	0,00	287 000,00	287 000,00
739211	Attributions de compensation	0,00	200 000,00	200 000,00
739221	FNGIR	0,00	47 000,00	47 000,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	0,00	40 000,00	40 000,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	528 500,00	528 500,00
6518	Autres	0,00	10 000,00	10 000,00
6531	Indemnités	0,00	40 000,00	40 000,00
6532	Frais de mission	0,00	3 000,00	3 000,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6533	Cotisations de retraite	0,00	2 000,00	2 000,00
6535	Formation	0,00	12 000,00	12 000,00
6553	Service d'incendie	0,00	73 500,00	73 500,00
65541	Contrib fonds compens. ch. territoriales	0,00	182 000,00	182 000,00
65548	Autres contributions	0,00	71 000,00	71 000,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	81 000,00	81 000,00
65888	Autres	0,00	54 000,00	54 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		0,00	2 651 600,00	2 651 600,00
66	Charges financières (b)	0,00	46 000,00	46 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	46 000,00	46 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	500,00	500,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	500,00	500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	20 000,00	20 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		0,00	2 718 100,00	2 718 100,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	2 213 848,15	2 213 848,15
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00	2 213 848,15	2 213 848,15
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00	2 213 848,15	2 213 848,15
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		0,00	4 931 948,15	4 931 948,15

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 931 948,15
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	71 000,00	71 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	71 000,00	71 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	251 443,00	251 443,00
7022	Coupes de bois	0,00	3 500,00	3 500,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	0,00	2 000,00	2 000,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	0,00	16 500,00	16 500,00
7081	Services exploités intérêt du personnel	0,00	3 800,00	3 800,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	225 643,00	225 643,00
73	Impôts et taxes	0,00	1 826 700,00	1 826 700,00
73111	Impôts directs locaux	0,00	1 463 000,00	1 463 000,00
73218	Autres fiscalités revers entre coll.	0,00	7 000,00	7 000,00
7336	Droits de place	0,00	4 200,00	4 200,00
7343	Taxes sur les pylônes électriques	0,00	2 500,00	2 500,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	0,00	50 000,00	50 000,00
7362	Taxes de séjour	0,00	80 000,00	80 000,00
7366	Taxes sur les remontées mécaniques	0,00	220 000,00	220 000,00
74	Dotations et participations	0,00	563 600,00	563 600,00
7411	Dotation forfaitaire	0,00	250 000,00	250 000,00
74121	Dotation de solidarité rurale	0,00	150 000,00	150 000,00
74127	Dotation nationale de péréquation	0,00	27 000,00	27 000,00
74718	Autres participations Etat	0,00	1 600,00	1 600,00
7482	Compens. perte taxe add. droits mutation	0,00	90 000,00	90 000,00
748311	Compens. pertes bases imposition CET	0,00	15 000,00	15 000,00
74832	Attribution du fonds départemental TP	0,00	30 000,00	30 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	380 000,00	380 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	90 000,00	90 000,00
757	Redevances versées par fermiers, conces.	0,00	260 000,00	260 000,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	30 000,00	30 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		0,00	3 092 743,00	3 092 743,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		0,00	3 092 743,00	3 092 743,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		0,00	3 092 743,00	3 092 743,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	1 839 205,15
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 931 948,15
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	39 700,00	39 700,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	0,00	18 000,00	18 000,00
2031	Frais d'études	0,00	20 600,00	20 600,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	1 100,00	1 100,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	618 382,00	618 382,00
2111	Terrains nus	0,00	105 416,00	105 416,00
2117	Bois et forêts	0,00	4 896,00	4 896,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	268 700,00	268 700,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	2 400,00	2 400,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	122 000,00	122 000,00
2152	Installations de voirie	0,00	36 000,00	36 000,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00	44 970,00	44 970,00
2158	Autres installat°, matériel et outillage	0,00	25 000,00	25 000,00
21758	Autres installat°, matériel (mise à disp	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	2 000,00	2 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	7 000,00	7 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	1 832 676,15	1 832 676,15
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	832 676,15	832 676,15
2313	Constructions	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00
66	Opération d'équipement n° 66 (5)	0,00	13 600,00	13 600,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	2 490 758,15	2 490 758,15
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	286 000,00	286 000,00
1641	Emprunts en euros	0,00	286 000,00	286 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	178 120,00	178 120,00
276358	Créance Autres groupements	0,00	178 120,00	178 120,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	464 120,00	464 120,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		0,00	2 954 878,15	2 954 878,15
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		0,00	2 954 878,15	2 954 878,15

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	884 725,69
----------------------------	------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	734 703,91
--	------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 574 307,75
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	485 064,00	485 064,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	14 800,00	14 800,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	210 000,00	210 000,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	260 264,00	260 264,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	485 064,00	485 064,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	1 607 445,60	1 607 445,60
10222	FCTVA	0,00	224 646,00	224 646,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	31 320,00	31 320,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	1 351 479,60	1 351 479,60
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	1 607 445,60	1 607 445,60
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		0,00	2 092 509,60	2 092 509,60
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	2 213 848,15	2 213 848,15
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		0,00	2 213 848,15	2 213 848,15
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		0,00	2 213 848,15	2 213 848,15
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		0,00	4 306 357,75	4 306 357,75

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	267 950,00
-----------------------------------	-------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 574 307,75
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 66 (1)
LIBELLE : remplacement TSD du SAIRON

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	d 0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES

IV

A2.2

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											Catégorie d'emprunt (8)	
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)		Possibilité de remboursement anticipé O/N
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel				
Devises	Devises	Devises	Devises	Devises	Devises	Devises	Devises	Devises	Devises	Devises	Devises	Devises	
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00								
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					4 374 417,35								
1641 Emprunts en euros (total)					4 374 417,35								
00000801695	Crédit agricole des savoies	30/04/2015	06/04/2015	02/09/2015	1 000 000,00	F		1,850	0,000	T	X		A-1
00002031591	Crédit agricole des Savoies	15/10/2020	27/11/2020	10/02/2021	800 000,00	F		0,470	0,000	T	X		A-1
0190201301	SYANE	27/07/2015	01/01/2016	01/01/2016	124 551,71	F		3,720	0,000	A	C		A-1
0241620292002	Crédit Mutuel	15/07/2013	20/03/2013	20/11/2013	260 000,00	F		3,750	0,000	T	X	O	A-1
03011	SYANE	19/11/2003	01/01/2004	01/01/2004	52 352,47	F		5,790	0,000	A	C		A-1
19095	SYANE	09/10/2019	01/01/2020	01/01/2020	134 699,00	F		1,050	0,000	A	C		A-1
4872	SYANE	11/02/2020	01/01/2020	01/01/2021	51 076,80	F		0,590	0,000	A	C		A-1
4873	SYANE	11/02/2020	01/01/2020	01/01/2021	40 426,00	F		0,590	0,000	A	C		A-1
AMC5200038951	Caisse d'épargne Rhône-Alpes	01/10/2007	01/10/2007	01/01/2008	1 200 000,00	F		4,790	0,000	A	C		A-1
JQ0881	Crédit agricole des Savoies	15/10/2020	27/11/2020	27/02/2021	200 000,00	F		0,470	0,000	T	X		A-1
SYANE	SYANE	15/12/2015	01/01/2016	01/01/2016	238 676,06	F		4,770	0,000	A	X		A-1
SYANE	SYANE	27/07/2015	01/01/2016	01/01/2016	272 635,31	F		3,720	0,000	A	X		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00								
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00								
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00								
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00								
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00								
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00								

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat												
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel				
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00								
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00								
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00								
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00								
1681 Autres emprunts (total)					0,00								
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00								
1687 Autres dettes (total)					0,00								
Total général					4 374 417,35								

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

IV

A2.2

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		2 506 784,70				278 034,53	53 811,32	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		2 506 784,70				278 034,53	53 811,32	0,00	0,00	0,00
00000801695		0,00	A-1	714 521,55	13,00	F	0,000	46 179,52	13 753,84	0,00	0,00	0,00
00002031591		0,00	A-1	748 402,43	14,00	F	0,000	51 597,57	3 495,45	0,00	0,00	0,00
0190201301		0,00	A-1	87 186,17	14,00	F	0,000	6 227,59	3 474,99	0,00	0,00	0,00
0241620292002		0,00	A-1	117 000,00	6,00	F	0,000	17 333,32	4 793,76	0,00	0,00	0,00
03011		0,00	A-1	5 235,31	2,00	F	0,000	2 617,62	454,68	0,00	0,00	0,00
19095		0,00	A-1	121 229,10	18,00	F	0,000	6 734,95	1 343,62	0,00	0,00	0,00
4872		0,00	A-1	48 522,96	19,00	F	0,000	2 553,84	301,35	0,00	0,00	0,00
4873		0,00	A-1	38 404,70	19,00	F	0,000	2 021,30	238,51	0,00	0,00	0,00
AMC5200038951		0,00	A-1	105 131,56	1,00	F	0,000	100 325,92	9 841,41	0,00	0,00	0,00
JQ0881		0,00	A-1	187 100,61	14,00	F	0,000	12 899,39	917,29	0,00	0,00	0,00
SYANE		0,00	A-1	143 205,62	9,00	F	0,000	15 911,74	7 589,90	0,00	0,00	0,00
SYANE		0,00	A-1	190 844,69	14,00	F	0,000	13 631,77	7 606,52	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N							Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
						Type de taux (12)	Index (13)				
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		2 506 784,70				278 034,53	53 811,32	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

IV

A2.4

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (<i>tunnel</i>)	12 100,00 2 506 784,70	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	
(C) Option d'échange (<i>swaption</i>)	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	
(F) Autres types de structures						0 0,00 0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		286 000,00	I 286 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		286 000,00	286 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	286 000,00	286 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	286 000,00	884 725,69	734 703,91	1 905 429,60

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		2 469 814,15	III 2 469 814,15
Ressources propres externes de l'année (a)		255 966,00	255 966,00
10222	FCTVA	224 646,00	224 646,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	31 320,00	31 320,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		2 213 848,15	2 213 848,15
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	2 213 848,15	2 213 848,15

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	2 469 814,15	267 950,00	0,00	1 351 479,60	4 089 243,75

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	1 905 429,60
Ressources propres disponibles	IV	4 089 243,75
Solde	V = IV – II (6)	2 183 814,15

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	331 000,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	331 000,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	3 092 743,00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	10,70
---	---------------	--------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					
6574			ADMR	Autre personne de droit public	3 235,00
6574		Social	Club du mercredi	Association	800,00
6574		Social	Carrefour de l'amitié - Club du 3ème age	Association	200,00
6574		Culturel	Radio giffre	Association	700,00
6574		Culturel	Harmonie municipale de Samoëns	Association	350,00
6574		Culturel	Chorale de Samoëns	Association	500,00
6574		Culturel	MJC Taninges	Association	690,00
6574		Patrimonial	Les amis des sentiers	Association	1 850,00
6574		Patrimonial	Les amis de la ferme du Clos Parchet	Association	200,00
6574		Patrimonial	Groupement de l'ouvèterie de Haute-Savoie	Association	100,00
6574		Sportif	Ski Club de Morillon	Association	34 000,00
6574		Sportif	Football club cantonal	Association	1 200,00
6574		Sportif	Société de pêche du canton de Samoëns	Association	800,00
6574			Samoëns Team Télémark	Association	1 000,00
6574		Sportif	Association JSP Samoëns	Association	800,00
6574		Sportif	Athlétic Club du Grand Massif	Association	600,00
6574		Sportif	Taninges Accro Gym	Association	160,00
6574			Hockey Club de Samoëns	Association	200,00
6574			Club nautique du Haut-Giffre	Association	300,00
6574		Sportif	Gliss'ice	Association	500,00
6574			Haut-Giffre loisirs	Association	100,00
6574		Sportif	Société de secours en montagne	Association	250,00
6574		Sportif	Naturide	Association	200,00
6574		Sportif	Samoëns Trail Evènement	Association	1 500,00
6574		Sportif	Tennis Club de Verchaix	Association	650,00
6574		Scolaire	MFR de Mondy	Association	50,00
6574		Scolaire	MFR du Clos des Baz	Association	50,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
Aménagement de la RD 54	2 635 719,00	0,00	2 635 719,00	72 926,00	721 773,00	1 841 021,00	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES

IV

C1

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		6,00	0,00	6,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint administratif	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif ppal 2° cl	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint administratif territorial	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Attaché principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché territorial	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur principal 1° cl.	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		8,00	0,00	8,00	5,00	0,00	5,00
Adjoint administratif territorial	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint technique	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint technique ppal 1° cl	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint technique ppal 2° cl	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Agent de maîtrise	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Technicien ppal 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Brigadier	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		15,00	0,00	15,00	9,00	0,00	9,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

- (3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.
- (4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
- ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année
- Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).
- (5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
			Indexe (8)	Euros		
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint administratif territorial	C	TECH	332	0,00	A 3-a	CDD CDD
Adjoint administratif territorial	C	ADM	372	0,00	A 3-2	A
Attaché territorial	A	ADM	390	0,00	A 3-1	CDD CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)						
Adjoint technique territorial	C	TECH	332	0,00	A 3-b	CDD CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	332	0,00	A 3-b	A
Adjoint technique territorial	C	TECH	332	0,00	A 3-a	A
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM: Administratif.
 TECH: Technique.
 URB: Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S: Social.
 MS: Médico-social.
 MT: Médico-technique.
 SP: Sportif.
 CULT: Culturel
 ANIM: Animation.
 PM: Police.
 OTR: Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION: Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT: Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée):
 3-a: article 3, 1er alinéa: accroissement temporaire d'activité
 3-b: article 3, 2ème alinéa: accroissement saisonnier d'activité
 3-1: remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...);
 3-2: vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1: absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2: emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3: emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4: emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5: emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4: article 21 de la loi n° 2012-347: contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38: article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47: article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110: article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1: collaborateurs de groupes d'étus.
 A: autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex: « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	3 335 000,00	3,40	26,11	0,00	870 768,50	0,00
TFPNB	19 900,00	3,40	70,45	0,00	14 019,55	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	3 354 900,00	3,40			884 788,05	0,00

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 14

VOTES :

Pour : 13

Contre :

Abstentions : 1

Date de convocation : 01/04/2022

Présenté par Le Maire (1),

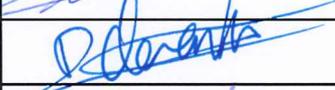
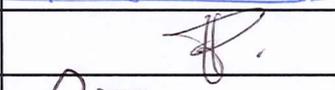
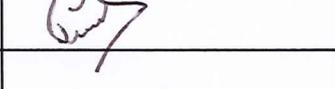
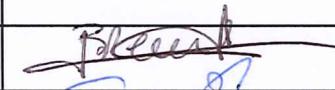
A Morillon, le 07/04/2022

Le Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire

A Morillon, le 07/04/2022

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

BEERENS-BETTEX Simon	
BOSSE-BRISCHOUX Stéphanie	
BOUVET Jérémie	
CHEVRIER-DELACOSTE Lisette	
CLERENTIN Raphaël	
CONVERSY Eric	
DUNOYER Marie	
GIRAT Martin	
PEREIRA-PATUREAU Jocelyne	
PINARD Jean-Philippe	
POLONIA Alexi	
REVEL Béatrice	
SERAPHIN Gilles	
VUILLE Bertrand	

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Morillon, le 07/04/2022

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.

